

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juillet 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 1191

présenté par  
M. Lassalle  
-----

**ARTICLE 1ER AA**

Au début de l'alinéa 21, substituer au nombre :

« Dix-huit »

le nombre :

« Vingt-quatre ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à renforcer le poids des maires lors de la formation plénière du Haut Conseil des Territoires.